



**Sunrise**

Communiqué de presse

Opfikon, le 8 janvier 2026

**Lancement d'une procédure de consultation sur une réduction des effectifs**

## **Sunrise se concentre sur une structure organisationnelle simplifiée et des processus efficaces**

- **Dans le cadre de l'évolution continue de notre organisation, Sunrise prévoit d'adopter des mesures afin de simplifier et rationaliser ses structures.**
- **L'objectif est de raccourcir les processus décisionnels grâce à des marges de manœuvre plus importantes et à une hiérarchie allégée, ainsi que d'améliorer l'efficacité, y compris par l'utilisation des nouvelles technologies.**
- **L'entreprise évalue, dans ce contexte, une réduction pouvant aller jusqu'à 190 postes, incluant de nombreux postes de direction. Les collaborateurs et collaboratrices des Sunrise Shops et du service client qui sont en contact direct avec la clientèle sont en grande partie, et les apprenti-e-s entièrement, exclus de cette mesure.**
- **La procédure de consultation a été lancée. Le projet de réduction d'effectifs est examiné avec la représentation du personnel et le syndicat syndicom. Si des licenciements s'avèrent inévitables, le plan social existant sera appliquée.**

Sunrise a lancé aujourd'hui la procédure de consultation avec la représentation du personnel et le syndicat syndicom pour les licenciements envisagés. À l'issue de cette procédure, Sunrise prendra une décision en tenant compte des résultats et procédera, si nécessaire, aux licenciements en février et mars 2026.

### **Un plan social équitable et solide**

Si la procédure de consultation confirme que des licenciements sont inévitables, les collaborateurs/-trices concernés bénéficieront d'un soutien qui ne sera pas uniquement financier dans le cadre du plan social en vigueur. Les principaux éléments du plan social sont les suivants:

- Le plan social s'applique à tous les membres du personnel (à l'exception du comité exécutif) en tenant compte de l'âge et des années de service.
- Les collaborateurs/-trices concernés bénéficient d'un soutien professionnel grâce à un programme de reclassement.
- Sunrise met à disposition un fonds pour des mesures individuelles de transition, telles que des cas de rigueur ou des actions de qualification.
- Les collaborateurs/-trices âgés de 58 à 62 ans révolus peuvent bénéficier du programme de remplacement au maximum jusqu'à ce qu'ils atteignent l'âge de la retraite anticipée. À partir de 62 ans révolus, Sunrise verse des cotisations en vue d'une retraite anticipée.
- Les jeunes collaborateurs doivent être réintégrés le plus rapidement possible sur le marché du travail.

**Sunrise**

Media Relations

0800 333 000

[media@sunrise.net](mailto:media@sunrise.net)